SÉANCES DU CONSEIL DE FLANDRE.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 9 mars 1918.

Le second Conseil de Flandre tient sa première séance le 9 mars. Elle est consacrée à la validation des pouvoirs des élus.

Des lettres sont lues émanant notamment de M. EGGEN (lettre du 27 février 1918), protestant contre la façon dont se sont passées les élections en Flandre Occidentale et demandant leur annulation sous prétexte qu'ayant été admis comme candidat, il fut biffé des listes arbitrairement et remplacé par BRULEZ. Il proteste aussi contre la façon dont se sont passées les élections dans la province du Brabant (v. id.) où fut nommé J. LAMBRICHTS alors que celui-ci est de nationalité hollandaise.

Enfin EGGEN déclare que, dans la province du Limbourg, les procédés malhonnêtes employés notamment par le sieur VAN DEN BROECK pour faire échouer sa candidature deivent amener l'invalidation de l'élection de ce dernier.

D'autre part, nous voyons le sieur POL VRYDAGHS protester contre les élections dans le Limbourg où le droit de parole fut refusé et où les candidatures furent livrées à l'arbitraire des organisateurs des élections. C'est ainsi, dit-il, que sa propre candidature, ayant été présentée régulièrement par la Groeningerwacht de SAINT-TROND, elle fut écartée par J. VRYDAGHS et QUINTENS, tandis qu'on admit celle d'EGGEN qui, évincé en Flandre, avait posé sa candidature par télégramme dans le Limbourg sans aucune des formalités nécessaires.

Le Conseil de Flandre, néanmoins, dans sa séance inaugurale du 9 mars 1918, valida les pouvoirs de tous les élus, à l'exception de ceux de A. VAN DE VELDE qui prétendait que son nom fût gardé secret.

En cette séance le Bureau fut élu et constitué de W. DE VREESE, président; R. DECLERCQ et H. PLANQUAERT, vice-présidents, VAN DEN BROECK et VLAEMYNCK, secrétaires, MAES-FRANCKX, questeur.

Séance du 28 mars 1918.

Le Conseil doit-il s'en tenir à la formule d'autonomie votée le 22 décembre 1917 ? On vote sur cette formule qui est acceptée à l'unanimité.

TACK. — L'Allemagne a remporté la victoire à l'Est; certains voulaient obtenir la paix à l'Ouest au prix de quelques concessions et au besoin sur notre dos. Pendant ces jours-là, nous autres, Fondés de Pouvoir, nous fûmes invités à déclarer par écrit si nous étions partisans d'une Belgique rétablie « statu quo ante ». La Commission a refusé (vives acclamations), parce qu'elle ne veut pas se rallier à une forme définitive de l'autonomie de la Flandre; elle veut attendre les circonstances pour choisir la forme la plus favorable.

Si les événements de la guerre le permettent, la solution, c'est l'autonomie politique complète de la Flandre. Pour l'avenir de la Flandre, voilà la seule solution.

Il signale que le Verwaltungschef a promis officieusement que le Conseil serait représenté à la Conférence de la Paix. TACK espère que les circonstances permettront à l'Allemagne de reconnaître l'indépendance de la Flandre avant la Conférence de la Paix, car la Flandre est un jeune frère de l'Allemagne! (Applaudissements.)

Un débat s'ouvre sur la nouvelle politique du Conseil nouvellement élu. TACK, au nom des Fondés de Pouvoir, propose trois points négatifs et trois points positifs (voir Commission des Fondés de Pouvoir).

Il dit notamment que le nom «Belgique» doit disparaître; que seule, l'Allemagne peut sauver la Flandre.

Notre point de vue, ajoute-t-il, doit être : puisque l'Allemagne nous soutient, nous devons être prêts à la soutenir de notre côté.

DEVREESE est du même avis : Il va de soi, dit-il, que tout ne peut pas venir d'un seul côté.

VAN ROY dit que son idéal est une Grande Néerlande et qu'à son avis l'autonomie de la Flandre ne doit être qu'un acheminement vers la formation de la Grande Néerlande.

Il doit être permis, dit-il, tout en restant d'accord avec le Conseil, de défendre cet idéal.

Tous sont d'accord pour réserver le statut définitif de la Flandre jusqu'à la Conférence de la Paix.

A ce moment, dit TACK, il n'y aura que deux politiques : Ou bien suivre l'Allemagne, ou bien ne pas la suivre. La politique de TACK est de s'en remettre nettement entre les mains de l'Allemagne.

LES TROIS POINTS NÉGATIFS :

1º Il n'y a pas de « statu quo ante » possible.

2º Le nom de « Belgique » doit disparaître; il n'y a pas de restitution nominale de la

Belgique possible. (Vives acclamations.)

3º Après la guerre, la Flandre n'adhérera pas au but de l'Entente, à savoir d'organiser une guerre économique contre les Puissances centrales.

TROIS POINTS POSITIFS:

1º La Flandre, après la guerre, doit obtenir, outre la séparation politique, des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire propres;

2º La Flandre doit pouvoir être libre de conclure des traités économiques, politiques et culturels suivant ses aspirations propres;

3º La Flandre attend sa liberté de l'Allemagne lors du règlement international du statut de la Flandre. Nous ne pouvons pas attendre notre liberté du Gouvernement belge (très bien! sur de nombreux bancs) qui nous refuse tous nos droits, pas plus que de la France qui a soutenu notre Gouvernement dans sa politique de francisation, pas plus que de la Hollande, qui a voulu se servir de la Belgique comme d'un rempart contre les plans d'attaque de l'Allemagne; pas non plus de l'Amérique qui veut faire de la Belgique une base de ses intérêts capitalistes et y faire venir ses capitaux pour y organiser des trusts américains.

Nous pouvons seulement attendre notre liberté de l'Allemagne, parce que notre situation naturelle nous fait dépendre de l'Allemagne, qui est notre grand hinterland.

De ce point de vue, il faut également tenir compte du fait que le problème flamand doit être internationalisé, qu'il ne constitue pas seulement une question intérieure et que les grandes puissances, qui nous entourent, ont intérêt à ce que l'Etat flamand dans l'avenir soit intangible.

La discussion, qui s'engage sur ces points, fait changer d'avis CLAUS, chef des Unionistes, qui se déclare d'accord sur la disparition définitive de la Belgique.

Les six points sont peu modifiés au cours de cette discussion.

Le Conseil les synthétise comme suit :

TROIS POINTS NÉGATIFS:

1º Il n'y a pas de « statu quo ante » possible;

- 2º Il n'y a pas de restauration possible de la Belgique, ce qui veut dire que le mot « Belgique » doit disparaître;
 - 3º Nous rejetons toute après-guerre économique.

TROIS POINTS POSITIFS:

- 1º La Flandre doit être politiquement indépendante avec son propre gouvernement et ses propres pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que sa représentation diplomatique propre à l'étranger;
- 2º La Flandre doit être libre de régler son avenir économique, culturel et politique suivant ses aspirations naturelles;
- 3º La Flandre attend le soutien de l'Allemagne pour la réglementation internationale du problème flamand.
- L. MEERT, unioniste, déclare que les six points forment la base d'une action commune de tous les groupes, mais que chaque groupe peut, en dehors de cela, conserver son programme propre.

DOUSSY.: « Nous devrions uniquement dire à l'Allemagne que nous souhaitons ce qu'il y a de mieux pour notre race: cela signifie « Union avec l'Allemagne ».

CLAUS a aussi comme idéal: la Grande Néerlande, qui doit se constituer peut-être dans cinquante ans, dit-il. Il ajoute qu'il est cependant partisan d'une union personnelle avec les Wallons, parce que, avec les Wallons, les Flamands, qui sont très faibles, auront plus de chances de ne pas être trop influencés, ce qui serait le cas si on s'appuyait exclusivement sur l'Allemagne.

FORNIER, au contraire, soutient que sans l'Allemagne, la Flandre ne pourra jamais se relever économiquement.

PLANQUAERT et PLEVOETS attaquent l'union personnelle et la déclarent impossible. PLANQUAERT dit : « L'union personnelle nous donnerait un Roi; où celui-ci siègerait-il ? à Bruxelles ? Mais que parle-t-on à la Cour ? Le français! Et quel danger cela nous amène-t-il! Le danger n'est pas du côté de l'Allemagne, mais du côté de la Wallonie.

Si nous avons une union personnelle sous un Roi, appuyé par la France et l'Angleterre, alors notre union se trouvera aussi placée sous l'influence de ces pays et où se trouve alors le danger? Evidemment dans l'union personnelle! (Acclamations).

PLEVOETS dit que l'union personnelle est pratiquement impossible. La Wallonie, d'ailleurs, refuserait cette union de la façon dont nous l'entendons.

La Flandre pourrait faire une union militaire avec certains pays; la Wallonie pourrait faire une union militaire avec des ennemis de la Flandre! A quelles conclusions pratiques arriverait-on?

L'union personnelle est donc pratiquement impossible, parce que l'un des pays peut vouloir faire un traité d'alliance que l'autre ne pourrait accepter.

Enfin le Conseil vote sur les six points qui sont tous acceptés.

La disparition du nom de « Belgique » est votée par 44 voix contre 24 et 4 abstentions.

Il est intéressant de nommer les membres du Raad van Vlaanderen qui ont voté pour la disparirion définitive du nom « Belgique ».

Ont vote pour la disparition du nom « Belgique » :

F. BRULEZ; B. BRULEZ; BRYS; DE BONDT; H. DECKERS; RENE DE CLERCQ; DE CNEUDT; DE DECKER; DEVREESE; DE WAELE; GODÉE MOLSBERGEN; GOOSSENS HEUVELMANS; JACQUE; JACQUENAU; JONCKX; KIMPE; LAMBRECHTS; LAMBRICHTS; PACILLY; PEEREN; PEERENBOOM; PLANQUAERT; QUINTENS; RASSCHAERT; SEVEREYNS; SPINCEMAILLE; STOCKE; TACK; TANGHE; THIRY; URSY; VAN DEN BROECK; VERHEES; VERHELST; VERHULST; VERNIEUWE; VLAEMYNCK; VOGELS; von ZIEGESAR; J. VRIJDAGHS; P. VRIJDAGHS; J. WANNYN; WATERNAUX.

Ont voté contre la disparition du nom « Belgique » :

ANGERMILLE; BELLEFROID; BOGAERTS; BRACKE; BRUWIERE; CALLENS; CLAUS; DECROOS; DE KEERSMAECKER; DERUYTER; DEVRIESE; DOUSSY; LIBBRECHT, K.; F. LOQUET; J. LIBBRECHT; H. MEERT; L. MEERT; MOMMAERTS; OBOUSSIER; PETERS; PICARD; TAMM; VAN DEN EYNDE.

Se sont abstenus :

FAINGNAERT (il est d'avis que le nom « Belgique » peut disparaître, mais qu'il n'est pas pratique de le dire dès maintenant;

FORNIER (il y avait moyen de rédiger autrement ce paragraphe, qui aurait donné plus de possibilités)

HEYNDERICKX (s'abstient en raison des commentaires qu'on a fait à ce sujet, quoiqu'il soit d'accord avec le projet des Fondés de Pouvoir).

VAN ROY (est d'accord sur la disparition du nom « Belgique », mais s'abstient parce qu'il préfère la formule présentée par DOUSSY).

En ce qui concerne l'Etat souverain de Flandre avec représentation à l'extérieur, ce point est voté par 53 voix contre 12.

TACK dit qu'à la suite de l'Appel au peuple allemand, que le Conseil compte publier et auquel les Allemands ont proposé quelques changements, on peut espérer que l'Allemagne consentira à proclamer l'autonomie de la Flandre.

LAMBRICHTS craint que les Allemands ne mettent des entraves à la réalisation de l'activisme par les changements qu'ils veulent apporter à l'« Appel au peuple allemand». Il conclut par ces mots : « Je voudrais, pour finir, insister sur le fait que les Allemands sont très logiques ; ils nous ont poussés à organiser des consultations populaires et, après cela, ils disent : « Le peuple est-il derrière vous ? » Il est déjà connu qu'ils ont rendu la propagande impossible par toutes espèces de moyens; ils ont plus de sympathie pour les « passivistes », pour VAN CAUWELAERT et d'autres que pour vous ! Ils vont vers les « passivistes » et disent : « Nous écoutons aussi ces braves gens.» Ils se servent de nous comme, d'un atout envers l'étranger et nous enverront promener quand cela leur conviendra .»

Le Conseil applaudit à ces paroles!

A la même séance, il est question d'un article de PICARD dans le journal DE TOEKOMST. PICARD est le porte-parole à Bruxelles du milieu politique anversois. Dans cet article, il dit : que le but réel de l'activisme doit être de servir de trait d'union entre l'Allemagne et Le Havre.

VAN BERGEN, parlant de cet article, dit : « Donc, pour pouvoir servir de « trait d'union » entre l'Allemagne et Le Havre, le Conseil doit être renouvelé et certaines personnes d'entre nous doivent disparaître et d'autres les remplacer. L'activisme doit être réformé et alors il pourra remplir son rôle! Cela est écrit par un FLAMAND! (en majuscules dans le procès-verbal). Mais ce Flamand, c'est le porte-parole d'un puissant groupe de la politique allemande! » (pp. 12 et 13).

CLAUS, unioniste, estime que la différence entre les « Jong Vlamingen » et les « Unionistes », c'est que les premiers ont plus de confiance en l'Allemagne, tandis que les unionistes ont peur que les Allemands, à un moment donné, puissent laisser tomber les activistes. C'est toute la différence qui sépare les deux partis flamands (pp. 15 à 17).

SPINCEMAILLE (p. 19) déclare que les Allemands traitent les dirigeants des Ministères flamands comme des « polichinelles! »

A la même séance (p. 11) DUMON demande à BORMS des explications sur le mouvement frontiste à l'armée belge. (Note : à ce moment les transfuges du Frontpartij sont arrivés en Belgique occupée depuis plus d'un mois).

Le discours prononcé le 7 mars par le Gouverneur Général à la Commission des Fondés de Pouvoir inquiète le Conseil qui, pour mettre les choses au point, envoie aux Fondés de Pouvoir la déclaration ci-après :

DÉCLARATION DU CONSEIL DE FLANDRE.

Au Landdag de Bruxelles du 4 février 1917, les 250 délégués du peuple flamand ont proclamé l'indépendance de la Flandre et ont élu le Conseil de Flandre dans le seul but de sauvegarder cette Indépendance.

Mandat fut donné au Conseil de faire connaître cette proclamation aux Etats européens.

L'Empire allemand a répondu à la notification qui lui en fut faite, le 3 mars suivant, au cours d'une entrevue qui eut lieu à Berlin entre le Chancelier de l'Empire von Bethman-Holweg, et des délégués du Conseil de Flandre. Différentes fois, ensuite, et notamment lors d'une visite du successeur de Bethman-Holweg, le D^r Michaelis, à Bruxelles, au Sénat, le gouvernement allemand a confirmé la reconnaissance du Conseil de Flandre, le gardien de l'Indépendance de la Flandre.

Le Conseil de Flandre a été chargé par l'Empire allemand de réaliser la séparation administrative entre la Flandre et la Wallonie de concert avec le pouvoir occupant.

Dans la nuit du 22 au 23 décembre 1917, le Conseil a décidé de confirmer solennellement la proclamation de l'Indépendance de la Flandre faite par le Landdag du 4 février 1917, et déclara se dissoudre pour se faire réélire et confirmer ainsi par une consultation populaire.

Par même arrêté du 22 décembre 1917, il élit onze Fondés de Pouvoir, qui constituant un gouvernement provisoire, rendraient les services publics qu'ils pourraient rendre au milieu des obstacles de l'état d'occupation.

Cette décision fut notifiée au Gouvernement Impérial et la consultation populaire se fit à travers tout le pays flamand, par province et par arrondissement.

Le 7 mars 1918 les onze Fondés de Pouvoir investis par le Conseil de Flandre, le 22 décembre 1917, du gouvernement provisoire furent reçus en audience par le Gouverneur général de Belgique Son Excellence félicita le Conseil pour le résultat heureux obtenu par la consultation populaire et la façon favorable dont celle-ci se déroula.

D'accord avec le Gouvernement Impérial, Son Excellence leur donna l'assurance que le Chancelier de l'Empire et lui-même restaient fidèles aux déclarations du 3 mars 1917 (suit la déclaration du Chancelier de l'Empire). (I. — 4° section, n° 4.)

Séance du 6 juin 1918.

TACK. — L'examen du texte de l'Appel au Peuple allemand est à l'ordre du jour, mais il y a lieu de le différer, l'autorité allemande ayant proposé certains changements.

Il annonce que les Fondés de Pouvoir ont travaillé avec l'autorité allemande à diverses ordonnances qui tendent toutes vers l'Indépendance de la Flandre qui sera sans doute proclamée par l'Allemagne après la publication de l'Appel au Peuple allemand. (*Acclamations*.)

DE CNEUDT. — de Broqueville va être remplacé par Cooreman à la tête du Gouvernement du Havre. Un ministère belge en vaut un autre. Nous ne reconnaissons plus le Gouvernement du Havre. Cooreman, lui aussi d'ailleurs, est un ennemi des Flamands.

La Frankfurter Zeitung a écrit que c'en serait fait maintenant de la Deutsch-Flamenpolitik. Le Conseil devrait émettre un vœu demandant que la politique flamande de l'Allemagne soit continuée.

DUMON, en un long discours, exprime la crainte que les Allemands se jouent du Conseil, ils nous ont poussé à faire des élections, maintenant ils nous disent que le peuple ne nous suit pas; ils ont plus de sympathie pour les passivistes que pour nous! (Acclamations.)

TACK. — Les Allemands ont promis que le Conseil serait représenté à la Conférence de la paix. Ceci donne lieu à discussion. Est-ce officiel?

TAMM. - Et cela signifie-t-il que le Gouvernement du Havre n'y sera pas ?

LAMBRICHTS. - Le Havre doit capituler, et non pas nous. (Acclamations.)

CLAUS développe ce thème : les Allemands nous ont poussé en avant, avons-nous l'assurance qu'ils nous défendront contre Le Havre, contre le monde entier?

TACK assure que le Conseil doit avoir confiance en l'Allemagne.

SPINCEMAILLE. — Les Allemands nous traitent parfois comme des polichinelles!

Le Fondé de Pouvoir BRULEZ fait rapport sur son Département : Postes et Télégraphes. Il signale notamment qu'il a soumis à la Zivilverwaltung la question de la flamandisation de la Société Bruxelles-Port de mer.

Différents Fondés de Pouvoir font rapport sur leur département :

BRYS, sur le Bureau de la Presse.

VERNIEUWE, sur l'Agriculture.

VERHEES, sur l'Industrie et Travail. La question des Mines du Limbourg est reprise à ce propos.

Séance du 7 juin 1918.

Il est question d'organiser de grandes fêtes pour le 11 juillet (p. 16). CLAUS (unioniste) craint qu'à l'occasion du 11 juillet on ne fasse de nouveau une politique de paroles au lieu de faire une politique d'action. Il propose que les Fondés de Pouvoir fassent des démarches auprès de l'Empire allemand pour faire annoncer au Reichstag, par le Chancelier, l'autonomie de la Flandre. CLAUS définit encore ce point de vue (pp. 22-25). Il dit : « Les Allemands ont proclamé la séparation administrative, mais jusqu'à ce jour elle n'est pas encore exécutée. » L'intervention de CLAUS amène une discussion au sujet d'un article écrit par lui, et où il déclare que la proclamation de l'autonomie de la Flandre, le 22 décembre 1917, par le Conseil, n'était qu'un « vrome wensch » (un vœu platonique). Cet article avait fait grande impression dans les milieux activistes et antiactivistes et c'est sur le sens de cet article que CLAUS a tenu à s'expliquer : il veut des actes.

LAMBRICHTS (pp. 34-35) répète ses suspicions contre les Allemands qui posent des pièges (valstrik), pour se garder à eux-mêmes les mains libres.

Il est ensuite question des élections : OSWALD est chargé d'envoyer un rapport à Berlin au sujet des élections qui ont été considérées, par l'autorité allemande, comme un grave échec, principalement à Anvers. LAMBRICHTS s'en étonne : on se serait contenté de réunir 3,000 votes par province, dit-il; il y en eut bien davantage!

LAMBRICHTS continue (p. 36):

Pour pouvoir se garder *les mains tibres*, les Allemands prétendent aussi que les activistes « ne sont que des petits enfants (regierungsunfähig) incapables de gouverner. »

BORMS dit que les délégués du Frontpartij sont venus dire que « lorsque l'Allemagne reconnaîtrait l'autonomie de la Flandre, nos soldats refuseraient de continuer à se battre » (p. 38).

Séance du 13 juin 1918.

La Deutsch-Flämische Gesellschaft de Dusseldorf demande que des membres du Conseil de Flandre viennent faire des conférences en Allemagne. Elle demande A. BORMS et K. DE CLERCQ (p. 1).

VAN BERGEN reprend son exposé commencé à la séance précédente. Sujet : la politique allemande et l'APPEL AU PEUPLE ALLEMAND (1) (p. 13).

Il dépose une motion protestant contre le fait que les Allemands empêchent que la propagande activiste se fasse librement (des griefs sont énumérés) et veulent notamment forcer le Conseil de Flandre à tenir compte de la politique du gouvernement du Havre.

⁽¹⁾ Voir le texte de l' Appel au Peuple allemand», page 57.

Une motion est déposée à ce sujet, ainsi conçue :

Le Conseil de Flandre,

Après avoir pris connaissance de l'exposé fait par le président TACK, d'où il résulte que l'APPEL AU PEUPLE ALLEMAND ne peut être discuté à la date prévue par suite de l'intervention de représentants de la politique allemande;

Que, d'autre part, l'on s'efforce de nous obliger de tenir compte, contre notre volonté, du Gouvernement du Havre qui a été déclaré déchu;

Après avoir entendu exposer par M. BRYS que le programme politique (les SIX POINTS) du Conseil de Flandre ne peut pas paraître officiellement et que le Bureau de la Presse n'est pas autorisé à répandre les vœux et les décisions du Conseil de Flandre;

Exprime son mécontentement au sujet de la tutelle sous laquelle on prétend le placer;

Emet le vœu formel de pouvoir faire librement connaître sa façon d'envisager l'avenir de la Flandre en conformité avec les SIX POINTS, et ce tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger;

Donne mandat à ses Fondés de Pouvoir de mettre tout en œuvre pour obtenir satisfaction sur ces points.

(S.) DUMON, P. VRYDAGHS, VAN BERGEN, HALSBAND.

JONCKX fait son rapport sur les Affaires étrangères. Il y est question de relations avec un groupe séparatiste wallon : l'« Avenir Wallon » (p. 11).

On reproche à JONCKX l'inactivité de la Commission des Affaires étrangères.

On discute sur le point de savoir si le Conseil de Flandre est un organisme officiel ou officieux.

Un membre dit que les Ministères activistes sont des « poesjenellen ministeries » (ministères de marionnettes) et LAMBRICHTS, qui est revenu à la charge dans le même sens qu'à la séance précédente, ponctue : « C'est ainsi. »

VAN BERGEN. — L'impression qui se dégage de plus en plus, c'est que les Allemands se jouent des activistes.

VERHEES fait rapport sur l'autorisation accordée par les Allemands de faire une exposition mobile flamande, qui irait de ville en ville en Allemagne.

CLAUS se dit partisan déclaré de l'autonomie.

PLANQUAERT parle sur le même sujet : autonomie. Il espère une victoire allemande complète (p. 28), ayant dit que l'Allemagne était excusable en ce moment de ne pas accéder à toutes les revendications du Conseil, parce qu'elle a sa politique générale à ménager; lorsque l'Allemagne sera sûre de remporter la victoire, alors le moment sera venu de demander d'exécuter les désirs du Conseil. Des membres interrompent en criant : « Alors ils nous annexeront. » La discussion continue sur la non-reconnaissance par l'Allemagne de l'autonomie de la Flandre (p. IX, 3). Intéressante déclaration de TACK à ce sujet, qui dit que la guerre finira par une série de traités particuliers et que le statut de la Flandre sera fixé par un de ces traités. L'Allemagne ne peut, pour des raisons militaires, proclamer dès maintenant l'autonomie.

VAN BERGEN. — Les Allemands ont « compromis » le mouvement flamand (activiste); dès le début de la guerre, les Flamands activistes sont entrés en rapport avec l'occupant pour toucher, parson intermédiaire, le peuple allemand même, mais il en a été empêché. La discussion continue sur le même sujet : quelle sera la forme définitive de la Flandre et que peut-on attendre de l'Allemagne ? Ce sont toujours les mêmes considérations qui reviennent.

Cette séance se termine sans conclusion, et le texte de la motion présentée n'est même pas mis aux voix.

Séance du 14 juin 1918.

MOTION contre les « fransquillons » siégeant dans les commissions des récoltes, et qui feraient du tort aux paysans, généralement activistes.

Le Président DE VREESE, apprend que depuis quelque temps les Allemands, notamment la Verwaltung, demandent d'avance l'ordre du jour des séances, et en font biffer par des Fondés de Pouvoir, les points qui ne leur plaisent pas.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

MEERT fait rapport sur le Ministère des Finances.

LAMBRICHTS parle des émissaires du Frontpartij, et se plaint de ce qu'ils soient en pays occupé depuis deux mois, et que le Conseil de Flandre n'en ait pas encore été informé. Lui-même l'a appris à Denderleeuw.

FAINGNAERT, chef du Bureau central de Propagande, déclare qu'on avait demandé à son bureau de garder strictement le silence sur ce point, jusqu'à ce que, dit-il, leurs brochures (Yzer-Reeks) soient prêtes.

Séance du 20 juin 1918.

Lecture est donnée des motions envoyées au Conseil par les Sociétés: Laken Ontwaakt, Kempisch Vlaamsch Verbond, de Turnhout, Jong Vlaanderen (réclamant la flamandisation des jardins d'enfants de l'agglomération bruxelloise, la mainmise sur les administrations communales et provinciales, la désannexion de la Flandre française, c'est-à-dire son incorporation à la Flandre), etc.

Le Fondé de Pouvoir HEYNDRICKX fait rapport sur le Département de l'Intérieur. La Commission des Fondés de Pouvoir fait porter à l'ordre du jour l'« Appel au Peuple allemand ».

Le texte en est lu au Conseil. Une discussion s'engage. Faut-il lancer cet Appel au peuple allemand, ou au Reichstag? Qui doit le signer, le Conseil ou la Commission des Fondés de Pouvoir? Qui a pris l'initiative de l'Appel, les Fondés de Pouvoir ou les Allemands? BORMS répond: C'est le Conseil de Flandre qui a décidé de lancer l'Appel, ce sont les Allemands qui choisissent le moment.

DE DECKER exprime la crainte que, en s'attaquant à toutes les nations en guerre avec l'Allemagne, l'activisme se prive de toute possibilité de succès en cas de victoire seulement partielle de l'Allemagne. Ne devrait-on pas se montrer plus prudent ? (Rumeurs.)

VAN BERGEN. — Il faut se montrer loyal vis-à-vis de l'Allemagne et lui prouver que nous voulons nous orienter vers elle.

Après une longue séance, le texte de l'Appel est adopté à l'unanimité des cinquante et un membres présents.

APPEL AU PEUPLE ALLEMAND

« Depuis le 3 mars 1917, jour où le Chancelier du « Peuple allemand » a fait à nos envoyés une déclaration solennelle promettant au peuple flamand, peuple frère de l'Allemagne, une forte protection qui se maintiendrait aussi après la signature de la paix, plus d'un an s'est écoulé. Le monde est encore sous les armes. Les armées des adversaires combattent encore avec acharnement, mais les grandes victoires des armes allemandes pendant ce laps de temps sont la preuve même pour ceux qui, jusqu'à présent, doutaient encore, de ce que la victoire définitive de l'Allemagne est proche.

Depuis le début nous avons eu confiance dans nos frères de race, les Allemands, et nous nous adressons maintenant à ce peuple frère avec la conviction, qu'après les résultats obtenus à l'Est et sur les champs de bataille de la France, il n'oubliera pas le peuple de Flandre, son parent par la race.

S'appuyant sur le grand développement que l'idée d'une Flandre libre et indépendante a pris chez nous depuis la déclaration du Chancelier de l'Empire, le Conseil de Flandre, en sa séance du 22 décembre 1917, a proclamé l'indépendance de la Flandre et a réalisé ainsi à nouveau, et solennellement le but du mouvement flamand.

Notre peuple flamand est un peuple opprimé et disgracié. Des siècles d'oppression par une nationalité et une culture étrangères ont affaibli le caractère de nos ancêtres qui naguère ont étonné l'Europe par leur puissance et par leur force de vie.

Mais celui dont les yeux sont capables de voir notre peuple, dont l'oreille reconnaît la voix, entend aujourd'hui la voix de la Flandre qui résonne à nouveau; voyez: le caractère de notre peuple se libère, une conscience nouvelle de la volonté populaire s'est déchaînée avec enthousiasme dans les consultations populaires où des milliers de Flamands, rassemblés pour l'élection du Conseil de Flandre, exigèrent leur droit à la liberté et à leur développement racique.

Des milliers d'autres ont dû cacher leur espoir en eux-mêmes parce que l'avenir est encore incertain.

Le rôle auquel l'Allemagne fut contrainte par ses adversaires, dans la guerre mondiale, a obligé l'Allemagne à pénétrer en ennemie sur notre territoire.

Dans le courant de la guerre, toutefois, les Flamands, malgré le sort que l'Empire infligeait aux habitants du territoire occupé, ont compris que l'Allemagne n'est pas le véritable ennemi, mais que leur vrai ennemi c'est le gouvernement belge.

Malgré les grandes difficultés que connaît le pouvoir occupant, l'administration allemande a réalisé de nombreux vœux des Flamands dans le domaine linguistique et scolaire et leur a apporté l'autonomie. Le gouvernement belge n'a eu pendant la guerre pour les vœux des Flamands, qu'une réponse : un hautain « NON ». Et d'après ce qui nous revient de la bouche de prisonniers flamands, il persécute les Flamands encore aujourd'hui, alors qu'il y a 100,000 Flamands contre 12,000 Wallons dans l'armée belge, et alors que les Flamands ne demandent rien de plus qu'à être commandés dans leur langue pour être conduits à la mort sur le champ de bataille. Aussi savons-nous que le retour du gouvernement belge, quand bien même celui-ci aurait promis à l'Allemagne lors des négociations de paix, des ponts d'or pour les Flamands, ne représente pour nous, Flamands, que la haine belge; pour notre culture, la dérision française; pour notre vie politique, la tutelle anglaise et pour notre vie économique, le capital américain avec les exigences des prêteurs américains.

Située économiquement, politiquement, stratégiquement aux portes de l'Allemagne, la Flandre sait que son indépendance est une réelle garantie pour l'Allemagne, mais aussi qu'elle ne peut subsister sans l'appui de l'Allemagne.

Cette indépendance n'est une base sûre et perpétuelle pour notre nationalité, que si elle est une indépendance politique dotée d'une puissance législative, d'un gouvernement, d'un pouvoir judiciaire propres, avec la possibilité d'organiser notre vie politique, économique et culturelle, suivant la vocation naturelle de notre pays.

En pleine conscience de notre responsabilité, nous pensons donc que la libération pour la Flandre du pouvoir wallon signifie aussi la libération pour l'Allemagne de la menace ennemie à l'Ouest.

L'identité de races, l'histoire, les mœurs poussent la Flandre et l'Allemagne vers un même but :

Une Flandre libre et indépendante.

LA COMMISSION DES FONDÉS DE POUVOIR. »

Le 27 juin, le Gouverneur Général répondit :

« J'ai reçu avec faveur le manifeste voté par le Conseil de Flandre, le 20 juin 1918.

J'en déduis que le peuple flamand lutte pour être débarrassé de l'influence française dont, jusqu'à présent, il a eu à souffrir.

Ce manifeste expose clairement la similitude des intérêts flamands et allemands.

L'accueil qu'il a trouvé dans les milieux allemands vous sera indiqué par la copie de cet article paru dans la Kölnische Zeitung du 25 juin 1918. Je fais « miens « entièrement les commentaires de cet article.

Celui-ci indique exactement les conceptions que je me suis formées au cours des conférences répétées avec le gouvernement de l'Empire allemand. »

(Une copie de l'article est jointe à la lettre du Gouverneur général.)

Cet article, après avoir souligné que l'« Appel au Peuple allemand » vise à la création d'un Etat flamand avec son Parlement, son administration et son pouvoir judiciaire, ajoute :

« Certes l'ancien état de choses ne peut pas reparaître en Belgique. La Belgique était un pays formé de deux races distinctes, l'une germanique, l'autre romane, dans lequel la minorité wallonne avait pris toute l'influence et imposé une culture et une politique francophiles.

Il faut qu'à l'avenir il y ait une séparation administrative nette entre Flamands et Wallons, mais une telle autonomie de la Flandre et de la Wallonie ne doit pas empêcher qu'entre ces deux Etats se maintienne une « union » qui leur permette d'avoir une certaine législation commune, notamment au point de vue économique. L'exemple de l'Autriche-Hongrie montre ici le chemin que l'on peut suivre. Pour l'Allemagne une telle solution serait une réelle garantie parce que de cette façon l'influence française en Belgique serait refoulée.

En outre, c'est une impérieuse nécessité pour l'Allemagne que ce pays, ainsi que le Chancelier von HERTLING l'a assuré dans son discours du 25 février 1918, ne puisse plus constituer une large frontière pour nos ennemis.

Une Flandre libre et construite sur une base germanique a, comme l'Allemagne, intérêt à maintenir loin de ses frontières les armées françaises ou anglaises.

Des mesures de sécurité prises pour l'Allemagne protègent donc directement aussi la Flandre.

Il y a des intérêts généraux entre la Flandre et l'Allemagne, que la Conférence de la paix devra sauvegarder.

La Wallonie, dont la force économique ne peut être perdue, ni pour la Flandre, ni pour l'Allemagne, doit être comprise dans ces arrangements économiques.

Si nos adversaires comptent prolonger la guerre mondiale actuelle, même après la conclusion de la paix, par une guerre économique, ainsi qu'ils l'ont proclamé par la bouche de leurs hommes d'Etat à la Conférence économique de Paris, les mesures à prendre au point de vue économique sont particulièrement importantes pour l'Allemagne.

C'est pourquoi il n'y a aucun obstacle à ce que les deux Etats aient chacun une vie politique en rapport avec leur propre volonté et leur propre développement.

Pas d'annexion, pas de germanisation forcée de la Flandre; une Flandre libre et flamande en étroit rapport au point de vue économique avec son hinterland naturel: l'Allemagne. Voilà ce qui reste le but essentiel à atteindre.

Séance du 21 juin 1918.

DE CLERCQ se plaint de l'insouciance du Conseil, puis il se plaint de JONCKX, Fondé de Pouvoir pour le Ministère des Affaires étrangères. D'autres membres le soutiennent. Suit une discussion sur des points de politique intérieure.

A. BORMS parle des fêtes du 11 juillet. Il avoue que les élections du 3 février, à Anvers, furent un fiasco pour les activistes. Il craint également un fiasco pour le 11 juillet, mais on aura recours à un subterfuge : on fera envoyer des télégrammes de chaque ville et village, où il y aurait ne fût-ce que cinq ou six activistes. Les activistes cherchent à conquérir l'Hôtel de ville d'Anvers et la flamandisation de l'Ecole de Commerce d'Anvers. Les Allemands hésitent, vu la faiblesse activiste à Anvers notamment. BORMS parle des prisonniers de guerre activistes : Il s'élève contre l'échange des prisonniers qui a pour résultat de faire envoyer des prisonniers flamands en France. On devrait les rapatrier en Flandre.

CLAUS. — Nous nous lions déjà depuis deux ou trois mois, chaque jour davantage, à l'Empire allemand. Personnellement, je n'en suis pas adversaire, mais nous ne devons pas faire une politique suivant nos aspirations personnelles, mais dans l'intérêt de notre peuple. Une fois de plus, il réclame des actes.

MOTION de CLAUS, ANGERMILLE et TAMM: le Conseil démissionnera si le Gouvernement allemand maintient l'accord sur l'échange des prisonniers avec le Gouvernement belge. TACK cherche à empêcher le vote de cette motion et en propose le renvoi à la séance suivante, ce qui est voté.

Séance du 27 juin 1918.

A. BORMS fait rapport sur le ministère de la Défense Nationale (Nationaal Verweer) (1). dont la direction lui a été confiée. Il explique l'organisation de ce Ministère : il est divisé en quatre sections :

1re section: Direction générale.

2^{me} section: Flamandisation de la vie publique; suppression du français dans toutes les manifestations de la vie publique.

3^{me} section : Milice, avec trois sous-sections : Sûreté, Milice proprement dite et Sous-section pour les prisonniers de guerre.

La Section de la Sûreté s'occupe d'établir la liste des amis et des ennemis de l'activisme (p. III, I).Il faut de l'argent, il faut pouvoir créer une police politique avec des agents secrets.

La Section de la Milice s'occupe de constituer une GARDE FLAMANDE. Le comte HAR-RACH l'a averti qu'il serait difficile d'obtenir, pour la constituer, le retour de prisonniers flamands. Il faudrait trouver les éléments dans le pays. La section s'occupe de les recruter.

Cette milice devra être indépendante. Ses officiers néanmoins devront recevoir les ordres de l'occupant (p. III, 2 à IV, 2).

L'uniforme est déjà dessiné (2).

La Section des prisonniers s'occupe d'empêcher l'échange des prisonniers flamands, car ceux qui vont en France ou en Suisse sont perdus pour l'activisme. On tâche de persuader aux prisonniers de refuser d'aller en Suisse ou en France, mais c'est tout au plus si 5 p. c. refusent, et ils conserveront cette attitude aussi longtemps que nous ne pourrons obtenir leur retour en Flandre.

Enfin la 4^{me} section est la Section des recommandations (Afdeeling voor voorspraak).

BORMS reconnait que l'aide accordée aux quémandeurs auprès des Allemands, en cas de condamnations par exemple, sert un but politique; d'ailleurs tous ceux qui demandent l'aide des activistes doivent signer la formule d'adhésion au Conseil de Flandre. Borms conclut : « Le Nationaal Verweer continuera à se défendre par la parole, par la plume et au besoin par les armes. « (Met het wapen.)

Des mesures ont été prises pour organiser la propagande activiste parmi les soldats belges en SUISSE. L'avocat VAN STEENBERGEN ET MAX OBOUSSIER y ont travaillé déjà et y retourneront.

Des essais ont été faits à Bruxelles, Anvers et Gand en vue de protéger les manifestations activistes au moyen de gardes, formées par les sociétés de gymnastique.

VAN DEN BRUELLE parle du triste sort des déportés.

LAMBRICHTS voudrait que des Flamands, par idéalisme, pour ne pas laisser les Allemands seuls saigner pour le maintien du Germanisme, s'engagent comme volontaires, pour travailler pour les Allemands.

⁽¹⁾ Voir la note spéciale sur le Ministère de la Défense Nationale (National Verweer) ainsi que sur l'organisation de la Gendarmerie flamande (Rijkswacht), p. 291.

⁽²⁾ Voir hors-texte.

Un orateur préconise de **déporter surtout les Wallons** en France où il y a danger de voir éloigner les Flamands de la politique activiste. BORMS approuve cette idée.

Séance du 28 juin 1918.

PEETERS fait une communication concernant l'Institut de Commerce d'Anvers. En août 1917, Geheimrat von Dyck en a promis la réouverture avec le néerlandais comme langue véhiculaire et il a demandé à Peeters de lui fournir des renseignements concernant le nombre de professeurs, etc. Peeters s'est occupé ensuite de trouver des professeurs et de chercher des membres pour le conseil d'administration. Il a réussi à trouver trois délégués : L. AUGUSTEYNS, J. HELLEMANS et J. BOUMANS. Ces messieurs ont été nommés le 23 mai. Depuis, plus rien n'a été fait. Il propose une motion, afin de pouvoir commencer les cours préparatoires. La motion est votée.

DE DECKER espère qu'à l'avenir chaque Fondé de Pouvoir sera appelé Excellence. Il explique le retard survenu dans les ordonnances sur l'enseignement. Le baron von Stengel, qui a fait les ordonnances avec De Decker, a été déplacé et remplacé par le professeur Kaufman, qui a dû se mettre au courant. Il y a encore une autre cause : l'autorité allemande est décidée à faire passer les ordonnances, mais pour cela il faut une certaine situation dans un certain endroit. Il ne peut pas en dire plus long, mais ceci va de pair avec la situation dans le Grand-Bruxelles. Il paraîtra quatre arrêtés :

- 1º Concernant la langue dans l'enseignement primaire;
- 2º Concernant la langue dans l'enseignement moyen;
- 3º Concernant l'octroi de fonctions publiques;
- 4º Concernant les écoles allemandes;

ces quatre arrêtés paraîtront ensemble à la date du 4 juillet.

Pour le Grand-Bruxelles, il faut s'attendre à une grande lutte. Dans le reste du pays flamand les arrêtés seront bien accueillis.

L'autorité allemande punira ceux qui refuseront de gagner leur certificat d'études primaires (établissant qu'ils ont suivi les cours en flamand).

Il a écrit une lettre dans laquelle il demandait : des sanctions contre les parents négligents; qu'il soit défendu d'ouvrir des écoles nouvelles dans lesquelles on exciterait les enfants contre l'Allemagne; la flamandisation de toutes les écoles gardiennes; la flamandisation des pensionnats francisés. Il n'a pas pu accompagner Schaible et von Stengel à Berlin. Ceux-ci ont sauvé la situation; ils ont fait comprendre à Berlin que la liberté de l'enseignement n'était pas menacée. Les arrêtés ont été discutés chez le Chancelier et chez le Ministre de l'Intérieur Walraff.

VRYDAGHS dénonce une manœuvre contre De Decker, parce que celui-ci n'est pas catholique. Libbrecht et Van den Eynde ont dit qu'ils le feront tomber.

LIBBRECHT proteste.

VRYDAGHS réclame contre certaines situations dans l'enseignement.

Motion du Conseil demandant de fermer les écoles officielles et autres qui n'observeront pas la flamandisation.

Séance du 4 juillet 1918.

On discute l'article de la Kölnische Zeitung concernant l'« Appel au peuple allemand » lancé par le Conseil de Flandre.

TACK. — Nous devons protester contre l'attitude de la Gazet van Brussel, qui a placé la proclamation en seconde page.

DE CNEUDT. - Nous n'avons obtenu qu'une satisfaction partielle.

On discute longuement pour savoir comment la législation sera faite dans les deux Etats (Flandre et Wallonie) en cas d'Etat fédéral. On prend comme exemple l'Autriche-Hongrie.

VRYDAGHS voudrait connaître les intentions des Allemands.

Séance du 5 juillet 1918.

HEUVELMANS a donné sa démission de secrétaire général du Ministère de la Justice pour raison de santé. (Note : en réalité les Allemands ont exigé qu'il soit destitué.)

TACK communique que A. HENDERICKX d'Anvers est disposé à accepter ses fonctions.

JAGENAU explique la situation dans les colonies de bienfaisance de Hoogstraeten et Merxplas. Il propose la flamandisation complète de ces établissements.

DE CNEUDT demande des renseignements concernant le voyage de BRYS et CLAUS en Hollande.

TACK. — Ils sont partis en Hollande pour fournir des renseignements à la presse concernant l' α Appel au peuple allemand ».

Séance du 25 juillet 1918.

GODÉE MOLSBERGEN parle des Colonies que la Flandre devrait avoir. JONCKX répond à ce sujet.

A cette séance, le Conseil commence une discussion sur la déclaration du Comte HERTLING concernant les intentions de l'Empire allemand envers la Flandre.

A ce sujet le secrétaire lit les lettres parvenues, entr'autres la lettre de démission de HIP. MEERT, qui déclare qu'il ne continue plus cette « histoire de dupes » (duppenhistorie). Il écrit : « Nous sommes sacrifiés et bazardés! » (Wij worden opgeofferd en versjacherd).

VAN BERGEN prononce un grand discours dont le sens est : nous avons collaboré avec les Allemands dans les temps difficiles, parce que c'était l'intérêt de notre peuple; mais, si nous n'avons pas la certitude qu'il en est ainsi, devons-nous persévérer dans notre attitude?

DE CNEUDT demande l'envoi d'une délégation au Chancelier, pour qu'il fasse une déclaration rassurant les activistes.

CLAUS — Par la faute des « Jeunes Flamands « nous sommes dans une impasse; nous sommes compromis ! «

Il rapporte les paroles que TACK aurait prononcées à la Censure allemande d'Anvers devant une centaine de personnes (Voir p. VIII, 1).

- « M. le professeur TACK a défendu là, devant la colonie allemande, la thèse suivante : que la Flandre pouvait abandonner ZEEBRUGGE comme base pour la flotte allemande, que la ligne de la MEUSE pouvait être occupée par les troupes allemandes, et il a demandé comme une faveur aux Allemands d'admettre les soldats flamands dans le corps des officiers allemands.
- « Ce discours a été prononcé un soir, et le même soir, un membre de la colonie allemande est venu chez moi et m'a dit : « Docteur, je viens vous remercier. Nous ne devons plus combattre pour obtenir la Flandre, la Flandre se livre elle-même, elle s'annexe elle-même».
- « De telles paroles ne peuvent être prononcées que par stupidité, par lâcheté ou par trahison. »

CLAUS attaque le parti «Jong Vlaanderen» et soutient que les passivistes, VAN CAUWE-LAERT et HOSTE notamment, sont favorables à la séparation administrative (p. IX, 2).

DE DECKER, au contraire, a confiance dans l'Allemagne, qui est en train de réaliser en silence l'autonomie de la Flandre (XII/1).

DOUSSY n'est pas du même avis : il conclut que si, endéans les deux ou trois semaines, le Conseil de Flandre n'obtient pas des réalités « nous ne pourrons pas continuer plus longtemps à faire les polichinelles. » Et en parlant du Conseil, il dit que c'est « un lollekens Raad! » (p. XIII/2).

L. MEERT était à Berlin lors du discours du Chancelier.

Les socialistes allemands, dit-il, croient tous, ce que dit ANSEELE et celui-ci est contre les activistes. MEERT a parlé avec HAASE, BERNSTEIN et d'autres. Ceux-ci l'ont insulté en le traitant de « landverrater « (traître à son pays).

Partout en Allemagne, il a pu se rendre compte que le programme de « Jong Vlaanderen » avait beaucoup nui à l'activisme, notamment le programme de BRULEZ sur le rattachement militaire et maritime à l'Allemagne; cela a fait mauvaise impression.

MEERT fait appel pour que les Unionistes et Jong Vlaanderen montrent un front uni, au moins pour l'étranger.

RAPHAEL VERHULST et DE CNEUDT défendent le programme de JONG VLAAN-DEREN.

R. VERHULST: « Si nous obtenons la pleine liberté pour notre langue, et en outre la plus entière liberté administrative, et si l'on veut donner à cela le nom « d'annexion », je préfère encore cette annexion (à l'Allemagne) au retour à la situation que nous avons connue avant la guerre et à laquelle nous mène tout droit l'Unionisme. »

VERHULST accuse les Unionistes de défendre un programme inspiré par les tendances politiques actuelles de l'Allemagne (p. XVI-3).

DE CNEUDT défend le programme de JONG VLAANDEREN. Il se rend compte que l'Allemagne se dérobe, mais JONG VLAANDEREN a un nouvel idéal : la Grande Néerlande (Acclamations.)

Ce programme comporte aussi une collaboration constante avec l'Allemagne, il comporte un Etat souverain et un traité militaire avec l'Allemagne. Il s'explique : « Les clauses qui seront fixées à la Conférence de la Paix, en faveur de la Flandre, devront être garanties par des garnisons allemandes qui resteront provisoirement ici et n'auront d'autre rôle que celui que leur assignera le Congrès de la Paix. Elles devront quitter le pays quand le pouvoir flamand sera instauré. »

VAN ROY. - Et la défense de la côte ? (XVII-A, 2).

DE CNEUDT. — Notre programme ne comporte pas la cession de la côte à l'Allemagne. Il développe cette thèse, que même une Belgique fédérale ne pourrait être réalisée que par l'Allemagne.

Séance du 26 juillet 1918.

Le discours de DE CNEUDT continue à cette séance.

VRYDAGHS défend à son tour Jong Vlaanderen. Il attaque les « Unionistes » et rappelle que CLAUS a dit de TACK à la séance précédente : Qu'il a été ou bien stupide (dom) ou bien lâche (laf) ou bien un traître (verrader). Il conclut : « Pour ma part, je préfère mille fois voir la Flandre annexée à l'Allemagne dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. (op genade of ongenade) que de la voir retomber dans le « bazar » belge d'autrefois (boel). »

GOOSSENS, qui est du parti Jong Vlaanderen, reproche à son propre parti d'être trop exclusivement pro-allemand.

CLAUS reprend son attaque contre TACK et soutient qu'en mars 1918, TACK a parlé à Anyers devant des Allemands. CLAUS affirme que TACK y a dit :

1º ZEEBRUGGE peut servir de base à la flotte allemande;

2º Les Jeunes Flamands doivent pouvoir être incorporés dans l'armée allemande, à condition de pouvoir y arriver également jusqu'au grade d'officier;

3º Les Allemands peuvent occuper la ligne de la Meuse. (Page III, 1 et 2.)

TACK répond sans nier ce que dit CLAUS, se bornant à dire que sa politique est celle du Conseil. Il n'est ni Unioniste, ni « Jeune Flamand ».

Il affirme, dans des termes généraux, qu'il n'a pas dit ce que lui reproche CLAUS, mais ne s'explique pas sur ce qu'il a dit.

Parlant du discours du comte HERTLING, il conclut que la politique de l'Allemagne mène à l'autonomie de la Flandre et dit notamment : « Aussi longtemps que chaque homme en particulier sait qu'il est Belge, il ne peut devenir Flamand. »

MEERT. — Tout le monde est d'accord pour espérer que les troupes allemandes resteront encore longtemps en Belgique. (Page VI, 2 à 4.)

La séance du 26 juillet est extrêmement houleuse; le discours du Comte HERTLING jette la plus grande confusion parmi les activistes.

On entend encore des discours de : DUMON, VAN DEN BRANDE, VAN BERGEN, LOQUET, VAN ROY ET LAMBRICHTS.

VAN ROY réclame la démission des Fondés de Pouvoir.

TACK pose la question de confiance.

Trois motions sont alors présentées

La première par VAN BERGEN, PEEREN et HALSBAND, et ainsi conçue :

« Le Conseil de Flandre prend note de la dernière déclaration du Chancelier;

Exprime sa confiance dans les Fondés de Pouvoir;

Les engage à obtenir immédiatement des mesures tendant :

- 1º A la séparation administrative complète;
- 2º A la reconnaissance complète par l'Allemagne de l'Indépendance de la Flandre;
- 3º A l'accomplissement des promesses faites :
- a) Quant à la Rijkswacht (gendarmerie flamande);
- b) Quant au retour des prisonniers civils et militaires;
- c) Quant à la flamandisation des administrations communales des grandes villes;
- e) Quant à l'appui à donner à toutes revendications flamandes légitimes. »

Une seconde motion est proposée par DOUSSY, VAN DEN BRANDE, CLAUS, etc., ainsi conçue :

Le Conseil de Flandre prend acte avec plaisir de la déclaration du Chancelier von HERTLING, d'après laquelle la Belgique, ni par conséquent la Flandre, ne restera vassale, ni de l'Entente, ni de l'Allemagne; et en vertu de laquelle von HERTLING reste attaché à la politique flamande de ses prédécesseurs;

Demande que le Conseil de Flandre soit reconnu immédiatement comme Parlement avec pouvoir législatif;

Marque sa désapprobation à la Commission des Fondés de Pouvoir.

Une troisième motion, présentée par VAN ROY, se borne à demander la démission des Fondés de Pouvoir et leur réélection.

Comme on va passer au vote on s'aperçoit que le Conseil n'est plus en nombre.

VRYDAGHS souligne le fait en disant : « cela tient à ceux qui quittent la séance quand on discute des questions aussi sérieuses, mais acceptent quand même leur jeton de présence. Ceux-là sont des « zaktivisten » et non des « activisten » (1). »

La séance finit sans aucune espèce de conclusion.

L'autorité allemande, à la suite de cette séance, interdit toute nouvelle convocation du Conseil de Flandre. Ce ne sera que le 16 août que le Conseil sera autorisé à se réunir à nouveau.

⁽¹⁾ Calembour sur zak = poche.

Séance du 16 août 1918 (matin).

A la suite du discours du chancelier comte HERTLING, VAN BERGEN donne sa démission motivée par l'impuissance du Conseil : « La Flandre est sacrifiée par l'Allemagne, qui veut reconstruire la Belgique, ce qui signifie la mort de la Flandre. »

Etant donné la crise que traverse le Conseil, HALSBAND demande que celui-ci se soumette à de nouvelles élections.

A cette séance, L. MEERT donne sa démission de Fondé de Pouvoir parce que TACK, qui avait affirmé n'appartenir à aucun parti, s'est affilié à « Jong Vlaanderen ».

BRULEZ dit que l'Autorité allemande est mécontente du Conseil de Flandre.

D'autre part, il reproche à VERHEES de travailler trop avec les Allemands.

Le Conseil est complètement désaxé; on discute à perte de vue pour savoir sur quoi l'on va voter.

DE CLERCQ ne veut pas que le Conseil soit dissous, parce que cela nuirait à la propagande.

MAERTENS et MEERT sont du même avis.

Il ressort des paroles de MEERT (p. IX, 2) que le but des Allemands serait de se débarrasser du Conseil en prouvant, par des élections faites régulièrement, que les activistes ne représentent pas un nombre sérieux de Flamands.

Le *VORWAERTS*, journal socialiste allemand, a demandé la fin de la « Flamenpolitik »; c'est pourquoi MEERT est opposé à la dissolution du Conseil et aussi à son envoi en congé.

VRYDAGHS signale qu'au Reichstag, il y a une majorité anti-activiste, mais que les dirigeants du Reich sont pour les activistes.

Il est partisan de la dissolution.

OBOUSSIER relate les comptes rendus des journaux allemands relatifs au voyage de VERHEES et BRYS en Allemagne.

Dans une conférence, VERHEES et BRYS ont dit que ce que l'Allemagne et la Flandre ont de commun, ce sont : « l'Empereur, Dieu et Hindenburg! »

DE DECKER intervient pour dire que toutes ces discussions prouvent que le Conseil n'a plus aucune espèce d'autorité; il faudrait le réélire. Il fait trois propositions :

- 1; Le Conseil de Flandre irait en congé et serait réélu en février prochain. Entretemps, on formerait une Constituante.
- 2º Il y aurait une Commission du Gouvernement dont les membres seraient nommés par le Gouverneur général;
 - 3º Les Allemands nommeraient parmi les activistes une Commission de la Constitution.

PLANCQUAERT attaque DE DECKER, mais celui-ci signale que l'idée de la Commission du Gouvernement est une idée allemande et qu'elle est déjà sérieusement mise à l'étude par les Allemands, de même que l'idée de la Commission de la Constitution.

TACK accuse HALSBAND, VRYDGAHS et DE DECKER d'être de simples intermédiaires des Allemands en demandant la dissolution du Conseil, ce que PLANCQUAERT s'empresse de confirmer, disant qu'il le tient de fonctionnaires supérieurs allemands.

TACK conclut qu'il ne faut pas dissoudre le Conseil, mais qu'il faut accepter la Commission que veulent créer les Allemands. (Discours de TACK séance 16 août matin, p. XV, 2 à 4.)

SPINCEMAILLE insiste encore pour dire que la coopération avec les Allemands est nécessaire et le président proteste parce qu'un membre s'est écrié au cours de la séance : « Jetez les Allemands à la porte! »

16 août, après-midi.

Une seconde séance reprend sur le même sujet.

BORMS soutient les propositions de DE DECKER et n'approuve pas TACK quand celui-ci s'oppose à la dissolution du Conseil.

Il fait le panégyrique des Allemands; il dit qu'il est allé au front; du haut de Passchendaele il a vu la Flandre ravagée et il s'est rendu compte de tous les sacrifices qu'aura coûtés la conquête de l'indépendance de la Flandre (1).

« Il faut une politique de confiance envers les Allemands. Si nous ne croyons plus dans la voix allemande, dans l'honnêteté de la politique impériale allemande, alors tout ce que nous faisons est bâti sur toutes des mesquineries. Il ne faut voir que notre but : Conserver la Flandre libre et la sauver et cela nous ne le pouvons que par l'Allemagne. Nous ne le pouvons qu'en nous appuyant sur l'honnêteté de la politique allemande: c'est pourquoi je considère que toute parole, qui met en doute la foi allemande ou la confiance dans la politique de l'Allemagne, est ici déplacée. »

Nous avons été chez le Chancelier de l'Empire; nous y avons été reçus, le professeur CLAUS et moi. Eh bien, j'ai retiré de cette visite l'impression que le Chancelier a une haute idée de nous, ainsi que tous ceux qui conduisent la politique en Allemagne. Mais de notre côté, nous autres aussi, nous devons faire ce qui est notre devoir : c'est-à-dire être fortement unis entre nous, ne pas nous attaquer continuellement les uns les autres, comme cela arrive ici, ne pas semer la discorde dans nos rangs, comme cela se fait ici; ne pas nous considérer comme ennemis les uns des autres, parce que les uns font partie de « Jong Vlaanderen » et que les autres sont « Unionistes ».

VAN ROY interrompt BORMS en s'écriant : « Parce que les uns sont « duitschkiljons » (2), et les autres pas. »

BORMS: « Duitschkiljons », voilà de nouveau un des moyens de semer la défiance. Y a-t-il parmi nous quelqu'un qui voudrait allemandiser la Flandre, donner la Flandre à l'influence allemande? Nous différons seulement sur les moyens par lesquels nous voulons atteindre notre but. Il est bon qu'il y ait au Conseil des tendances diverses, mais je vous en supplie, ne les tournez pas l'une contre l'autre; c'est ce que l'on fait trop. Il y a ici des membres qui bien souvent s'attaquent avec haine, et comme ils le feraient des « fransquillons », il y a ici des gens qui prononcent des paroles de haine...

Voilà ce qui nous affaiblit vis-à-vis de l'Allemagne et, s'il y a de l'hésitation chez les Allemands, c'est précisément parce qu'ils doutent de notre force, parce qu'ils craignent que nous ne pourrons rien maintenir de ce qu'ils créeront ici. Nous leur donnons des armes en mains quand nous semons la discorde entre nous et que nous nous trouvons les uns en face des autres, le glaive tiré...

Vous avez un devoir les uns vis-à-vis des autres. Je ne comprends pas que l'on ne s'en rende pas mieux compte actuellement en Flandre; les deux courants coulent si bien l'un à côté de l'autre, qu'ils représentent véritablement ce courant dont notre ami et camarade au front, DE PILLESYN, nous écrivait « que l'armée flamande est comme un large fleuve au milieu duquel se trouve un rocher, et autour de ce rocher il y a deux courants qui se forment, mais qui reviennent ensuite se rejoindre l'un l'autre; voilà la fidèle représentation de Jong Vlaanderen et des Unionistes... »

La discussion, malgré le discours de BORMS qui fait appel à l'union et à la confiance en l'Allemagne, reste aussi vive.

Une série de motions sont présentées.

BRULEZ, au nom du groupe des Jeunes Flamands, dépose une motion :

1º Méfiance dans la politique incertaine, dangereuse et infructueuse des Fondés de Pouvoir;

2º Confiance dans Son Excellence le Gouverneur Général, et demande respectueuse qu'il compose une nouvelle Commission de Gouvernement;

⁽¹⁾ Voir le rapport de la visite de Borms au front allemand, p. 445.

⁽²⁾ Allusion à « fransquillons ».

3º Ne plus discuter la question de politique extérieure jusqu'à ce que la guerre soit finie;

4º Ne plus s'occuper que d'affaires intérieures.

PLANQUAERT dépose une autre motion avec JOSSON et VAN DE BRUELE :

Le Conseil de Flandre doit rester en fonctions, attendu qu'il ressort des discussions que c'est en réalité la Verwaltung qui veut introduire une nouvelle direction.

Cette motion tend à nommer une Commission qui négociera avec les Allemands pour éclaircir la situation dans l'intérêt commun de l'Allemagne et de la Flandre.

La motion « HALSBAND », précédemment présentée, tendant à ce que le Conseil se déclare dissous, est rejetée à une grande majorité.

Une série de motions sont encore déposées par : VAN ROY, DOUSSY, TAMM et VAN DEN BRANDE, par SPINCEMAILLE, MARTENS, etc...

TACK annonce que les Fondés de Pouvoir s'opposent à toutes les motions, sauf à celle de SPINCEMAILLE qui demande simplement que les Fondés de Pouvoir déposent leur mandat.

Cette motion, la seule qu'acceptent les Fondés de Pouvoir, est votée par 51 voix contre 4, et 10 abstentions.

Le Président du Conseil, DEVREESE, dépose ensuite une motion demandant au Gouverneur Général d'instituer une Commission de Gouvernement, en tenant compte des diverses opinions représentées au Conseil. — Adopté par 60 voix contre 1 et 1 abstention.

Les Fondés de Pouvoir sont chargés de continuer à administrer les affaires courantes.

L'autorité allemande, après cette séance, interdit à nouveau toute convocation du Conseil.

En présence de cette interdiction, VAN DEN BROECK convoque, pour le 5 septembre 1918, vingt-deux membres en séance officieuse, au local des Fondés de Pouvoir.

Séance officieuse du 5 septembre 1918

VAN DEN BROECK se plaint de l'anarchie qui règne dans les rangs activistes. Ni les Fondés de Pouvoir, ni le Bureau ne sont consultés par l'Autorité allemande pour la composition de la nouvelle Commission de Gouvernement qui va être nommée.

VERHEES dit : « Nous sommes en recul. Ce fut une lourde faute d'avoir demandé la démission des Fondés de Pouvoir dont l'existence impliquait la reconnaissance de l'Indépendance de la Flandre. »

« A la dernière séance, dit DE CNEUDT, le Conseil de Flandre a donné pleins pouvoirs au Gouverneur Général pour nommer la Commission de Gouvernement; l'activisme est donc désarmé! »

Séance officieuse du 9 septembre 1918.

Une nouvelle réunion officieuse a lieu le 9 septembre 1918 sous la présidence de DE CLERCQ.

VAN DEN BROECK annonce que le bureau avait accepté en principe de convoquer une séance; il a demandé le consentement de la Verwaltung qui, jusqu'à présent, n'a donné aucune réponse à cette demande.

TACK signale qu'il n'y a plus eu de séance de la Hauptkommission; les représentants de différents groupes affirment, d'autre part, que les Allemands n'ont consulté aucun groupe. Certains membres seulement ont été consultés par les Allemands à titre individuel.

Il signale confidentiellement que DE DECKER a été fréquemment consulté par les

Allemands.

Il estime qu'en laissant constituer la nouvelle Commission des Chargés d'Affaires, le Conseil

On n'a pas davantage consulté les Fondés de Pouvoir.

se laisse enlever le pouvoir des mains.

Une Commission de la Constitution et une Commission pour la préparation d'une loi électorale seraient créées.

On signale aussi que DEVREESE aurait eu des rapports avec les Allemands. On regrette l'absence de DEVREESE et DE DECKER.

On fait chercher DE DECKER; il vient à la séance et déclare qu'il n'a pas été l'homme de confiance des Allemands, que personne ne l'a été et que les Allemands préparent les affaires tout seuls. Après bien des hésitations, il dit : « Les Allemands ont renoncé à s'adresser à un Flamand pour constituer le Cabinet des Chargés d'affaires (Commission de Gouvernement), afin qu'il n'en supporte pas la responsabilité. Ils ont fait de leur mieux pour que toutes les tendances soient représentées au sein de la nouvelle Commission. Les Affaires étrangères n'y seront pas représentées en raison des difficultés du moment. »

BORMS se consacrerait entièrement à la propagande et serait remplacé à la Défense Nationale par un délégué du Frontpartij, du moins c'est ce qui a été proposé. La Défense Nationale serait unie aux Affaires intérieures.

La Presse serait adjointe à la Défense Nationale.

Pour chaque ministère un personnage politique apparaîtrait et à côté de lui un secrétaire général.

Une fois par semaine, la Hauptkommission se réunirait.

On discuterait les grandes questions de politique générale et, à cette séance assisteraient les Chargés d'Affaires sans portefeuille.

A ce moment, TACK, HEUVELMANS et SPINCEMAILLE font une proposition regrettant que jusqu'à présent aucune négociation n'ait été entamée avec les représentants des groupes activistes, émettant le vœu que la nouvelle Commission des Chargés d'Affaires ait aussi un Chargé d'Affaires pour les Affaires étrangères et pour la Défense Nationale et demandant que les Chargés d'Affaires puissent se réunir en commission et soient responsables vis-à-vis du Conseil.

DE DECKER déclare qu'il peut approuver cette motion, mais qu'il ne peut pas la signer-La motion ci-dessus est votée à l'unanimité des membres présents, à l'exception de DE DECKER Elle sera envoyée au Consul ASMIS.

Séance officieuse du 19 septembre 1918.

La séance a lieu sous la présidence de DEVREESE; trente-deux membres sont présents.

DEVREESE fait savoir qu'il a été convoqué chez le Verwaltungschef, ainsi que VER-HEES, DE DECKER et L. MEERT, le 18 septembre à midi.

Il leur a été communiqué que la question flamande serait internationalisée.

DEVREESE propose d'envoyer une adresse au Gouverneur général pour lui donner le sentiment du Conseil.

TACK s'y oppose : il faut demander l'avis des Fondés de Pouvoir.

Von ZIEGESAR intervient et dépose des motions relatives à la flamandisation de l'enseignement.

LAMBRICHTS. — Ce n'est pas la peine de discuter des questions d'écoles, puisque les Allemands veulent lâcher les activistes.

DE CNEUDT demande si cette loi que l'on propose en matière d'enseignement, est faite dans l'intérêt des Flamands ou de l'Allemagne. Les Allemands montrent de la mauvaise volonté dans la flamandisation du Grand-Bruxelles.

Puis on revient à la discussion de la crise.

MEERT reconnaît qu'il a été parler au Consul ASMIS de la consultation des différents groupes; il lui a dit que sous cette condition il accepterait de faire partie de la Commission des Chargés d'Affaires.

VERHULST déclare que les Allemands aiment bien les Flamands à cause d'Anvers, de la côte et probablement aussi des mines du Limbourg, mais pas du tout à cause d'un sentiment de race, et c'est précisément pour cela, dit-il, qu'ils ne nous lâcheront pas.

C'est pourquoi nous devons surtout nous attacher à l'union économique avec l'Allemagne.

DE CNEUDT. — L'Allemagne a absolument besoin de la paix et elle sera bien heureuse de lâcher la Flandre pour l'obtenir.

VERHULST. — Au lieu de manifester de la méfiance vis-à-vis des Allemands, il vaudrait mieux leur demander franchement quelles sont leurs intentions.

On parle longuement du discours de von PAYER qui a fait très mauvaise impression.

TACK. — Le Verwaltungschef est allé à Berlin pour en discuter avec le Chancelier.

BORMS. — Ce discours ne doit pas provoquer de panique; il connaît von PAYER. Quand il a été à BERLIN, il a eu l'honneur de lui parler. Il s'est aperçu qu'il voyait d'un mauvais œil le mouvement activiste. BORMS n'a jamais attendu plus de lui que de SCHEI-DEMANN.

« Maintenant le discours de von PAYER fait une grande impression parce qu'il est chancelier, mais il parle au nom de ce parti de l'Allemagne qui veut la paix à tout prix. L'Allemagne ne nous lâchera pas, car il y aurait un danger mortel pour l'Allemagne à ce que la Belgique reste une proie entre les mains de l'Entente. Nous devrons nous-mêmes évidemment, dit-il, au moment de la paix, nous tenir « op onze pooten » (sur nos pattes).

Je ne crains pas cela, dit-il, si nous pouvons obtenir que les armées de l'Entente ne reviennent pas en Belgique, et si les soldats flamands reviennent, nous pourrons compter sur 50,000 hommes. Ce ne sont pas tous des flamingants, mais il y a un mécontentement à l'armée belge comme le bolchevisme en Russie et on ne peut pas le traiter à la légère.

Le Président attire aussi l'attention sur ce fait que les Allemands permettent la formation de la « Rijkswacht » et que celle-ci est organisée.

DE CLERCQ. — Mais elle ne compte que 80 hommes.

BORMS. — Elle commence par 100 hommes; ces 100 hommes, nous les avons levés sur le territoire occupé et, si l'essai réussit, ils seront complétés par des prisonniers qui reviendront d'Allemagne.

On choisira la province du Limbourg pour faire l'essai, à SAINT-TROND probablement. La Rijkswacht fera le service de l'ancienne gendarmerie.

BORMS ajoute : « Des Allemands ont dit qu'ils étaient abasourdis que l'on soit arrivé à l'organisation de la Rijkswacht; car, non seulement pour cela il fallait des uniformes, mais aussi des carabines; nous ne devons donc pas nous laisser aller à un pessimisme exagéré. »

Le Président lit un projet de lettre à envoyer au Gouverneur général.

On discute sur l'opportunité de la lettre.

VERHEES. — SCHAIBLE m'a dit que les activistes auraient dû établir un programme sur lequel les différents groupes se seraient mis d'accord.

Le Président estime difficile d'établir ainsi immédiatement un programme.

VERHEES signale que la Commission de l'Industrie et du Travail a établi un projet de programme qui a été admis par 8 membres de différents groupes. Prié d'en donner lecture, il lit immédiatement le projet établi par la Commission de l'Industrie et du Travail. Voici la traduction de cette pièce :

Programme établi à la Commission de l'Industrie et du Travail, présenté par VERHEES à la séance officieuse du Conseil de Flandre du 19 septembre 1918.

Attendu que les propositions les plus modérées faites à l'Entente restent vaines;

Attendu qu'il n'y a pas de doute qu'un rétablissement de la Belgique par la réunion des Wallons et des fransquillons ne peut donner à la Flandre aucune garantie, ni sur le terrain économique, ni sur le terrain politique, mais qu'en revanche il peut amener quantité de difficultés pour l'Allemagne;

Attendu que l'Angleterre et la France, en raison de leurs buts de paix et des nécessités de leur situation économique doivent nécessairement combattre notre indépendance économique;

Que le marché de la Wallonie ne sera plus favorable pendant vingt ans;

Qu'une représentation propre à l'étranger est nécessaire pour défendre les intérêts flamands contre les intérêts franco-belges ;

- 1º Le Raad van Vlaanderen est enclin à soutenir une politique qui réalisera la reconnaissance de l'indépendance de la Flandre par les Puissances centrales;
- 2º Un organe de direction politique nommé par le Gouverneur Général après consultation des groupes activistes sera responsable vis-à-vis du Conseil de Flandre;
- 3º La question dynastique reste réservée suivant que la Flandre et la Wallonie seraient unies, mais chacune avec leur Constitution différente; cette union ne serait conclue que pour un terme de vingt ans; la monnaie, les poids et mesures, les accises, les douanes, les traités concernant les assurances ouvrières qui ont été votés par la Chambre des Représentants le 8 mai 1914, et approuvés par le Conseil de Flandre, le 13 août 1917, seraient communs.
- 4º L'établissement d'une direction flamande et d'une majorité flamande dans notre bassin minier;
- 5º Pouvoir législatif et judiciaire flamands, administrations flamandes, industrie flamande, enseignement flamand, capital flamand en remplacement des 25 milliards qui ont été enlevés à la Belgique par les impôts de guerre comme par l'enlèvement des matières premières et des machines; représentation flamande à l'étranger;

6º Nouvelles élections après que les Flamands auront obtenu les vingt administrations communales principales du pays avec leurs régies.

Tel est le fondement de la solution de la crise, c'est-à-dire un programme sur lequel tous les groupes pourraient s'entendre.

Le Président revient sur sa lettre et on apprend qu'il l'a déjà lue au Consul ASMIS.

La séance se termine sans qu'aucune décision ait été prise.

Le lendemain, 20 septembre, le Conseil se réunit à nouveau officiellement.

Séance du 20 septembre 1918.

Lecture est donnée de lettres de démission de PICARD et de CLAUS. La lettre de CLAUS avait été écrite le 18 août; Il se retire du Conseil de Flandre parce que celui-ci livre, en réalité, la Flandre à l'Allemagne (1) et il rappelle les paroles prononcées par BRYS en Allemagne.

La lettre de démission de PICARD, écrite le 28 août, dit que, puisque les dirigeants du Conseil de Flandre restent à leur poste après la lettre de CLAUS, c'est que tout espoir est perdu de voir le Conseil faire une politique flamande.

Ces lettres donnent lieu à une violente discussion au cours de laquelle BRYS affirme que les mots : « Flamands et Allemands ont une chose qui les unit : l'espoir en Dieu, dans l'Empereur, en Hindenburg et dans l'armée allemande », n'ont pas été prononcés par lui, mais par le général von HUNGER en sa présence (2).

Les membres OBOUSSIER, TAMM et MOMMAERTS donnent aussi leur démission. Le Conseil ne compte donc plus que 85 membres; 7 membres ont démissionné.

TACK. — Les Allemands ont demandé le compte rendu sténographique de la séance précédente.

DEVREESE propose l'envoi d'une lettre au Chancelier à la suite du discours prononcé par von PAYER, qui met toute espèce de travail activiste à néant.

L'envoi de cette lettre est décidé par 40 voix contre 1 (3).

⁽¹⁾ Voir le texte complet de la lettre de Claus, p. 146.

⁽²⁾ Voir le compte-rendu du voyage de Brys et Verhees en Allemagne, p. 449.

^{&#}x27;3) Voir le texte de cette lettre, p. 458.

Séance du 26 septembre 1918.

Les Allemands, le Consul ASMIS et le D^r KREUTER, assistent à cette séance pour y faire une communication de la part du Gouverneur Général, à la suite de la motion votée par le Conseil demandant la démission des Fondés de Pouvoir;

Le Président dit :

« Ce m'est une très grande faveur de pouvoir vous saluer ici et de pouvoir vous accorder la parole pour la communication dont vous êtes chargés par le Gouverneur Général. Puis-je me permettre de vous accorder la parole pour faire cette communication? »

DISCOURS DU CONSUL ASMIS AU NOM DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le Consul ASMIS, prenant la parole, communique que le Gouverneur Général a décidé de satisfaire aux désirs exprimés par le Conseil de Flandre en sa séance du 16 août 1918, et qu'il s'est déclaré d'accord sur la démission des Fondés de Pouvoir.

- « Le Gouverneur Général veut toutefois nommer un « Beirat » flamand (Commission des Chargés d'Affaires) qui seconderaient M. le Chef de l'Administration dans la libération des affaires flamandes, et dont les membres, dans le domaine de leur compétence, auraient les droits suivants :
- » 1º Droit d'être entendus avec bienveillance dans la discussion des mesures administratives importantes;
 - » 2º Droit d'être entendus lors de la nomination de fonctionnaires flamands;
- » 3º Droit de pouvoir exiger des explications de la part des secrétaires généraux et directeurs généraux des Ministères flamands concernant les questions de service.
- » Le Chef de l'Administration civile convoquerait la Commission des Chargés d'Affaires à des séances officielles.
- » Les membres auront le droit de se réunir entre eux pour se prononcer sur des discussions, ou dans le cas où il y aurait une position commune à prendre dans une question quelconque.
- » Le Gouverneur Général a nommé les personnes ci-dessous comme membres de ce Conseil. Toutes se sont déclarées prêtes à accepter leurs fonctions :
 - » 1º BORMS, Ministère de la Défense Nationale;
 - DE DECKER, Ministère des Sciences et des Arts;
 - » 3º L. MEERT, Ministère des Finances;
 - » 4º MOMMAERTS (1), Ministère de l'Agriculture;
 - » 5° VAN DEN BERGEN, Ministère des Travaux publics;
 - » 6º VERHEES, Ministère de l'Industrie et du Travail.
- » En outre, comme membres de la Commission des Chargés d'Affaires sans mission spéciale, sont nommés :
 - » MARTENS, JORIS (2) et BRYS
 - » La nomination de quelques autres membres est imminente.
- » La Commission commencera immédiatement son activité. Sa première mission consistera en la formation d'une Commission qui travaillera à élaborer les clauses légales, d'après lesquelles les désirs flamands d'obtenir l'autonomie politique seraient réalisés.
- » Elle devra en outre résoudre la question des préparatifs nécessaires pour la nouvelle élection du Conseil de Flandre projetée pour la fin de cette année ou pour le commencement de l'année prochaine.

⁽¹⁾ Avait démissionné du Conseil de Flandre le 20 septembre 1918.

⁽²⁾ N'était pas membre du Conseil de Flandre.

- » Messieurs, par suite de la suppression des Fondés de Pouvoir du Conseil de Flandre, le Conseil de Flandre lui-même apportera à l'avenir sa collaboration délibérante en matière de législation, droit qui lui fut accordé par le manifeste du Gouverneur Général, du 18 janvier 1918.
- » Déjà aujourd'hui, figure à son ordre du jour une des lois les plus importantes pour l'avenir : la loi sur l'institution des tribunaux flamands.
- » Outre ce droit de collaboration délibérante en matière de législation, donné au Conseil de Flandre, on a accordé aux représentants du peuple flamand une collaboration délibérante directe pour toutes mesures administratives importantes.
- » Un pas important et capital est fait dans les mesures qui tendent à l'autonomie de la Flandre.
- » Messieurs, il m'est particulièrement agréable de pouvoir faire une telle communication, étant donné que c'est la première fois qu'un représentant officiel de l'administration allemande assiste à vos délibérations; et je suis persuadé, Messieurs, que vous considérerez comme moi cette nouvelle orientation comme un progrès essentiel et comme une nouvelle preuve du désir de Son Excellence, M. le Gouverneur Général, de continuer la politique suivie jusqu'à présent en Flandre et de la mener à un résultat favorable.
- » J'espère que les difficultés, qui étaient survenues au Conseil de Flandre par suite de la crise, feront place à un travail à l'amiable en commun.
- » Puisse ce travail être couronné d'un plein et abondant succès pour la gloire du Conseil de Flandre, la prospérité et le salut du peuple flamand! »

Le Président du Raad van Vlaanderen demande aux deux délégués allemands de remercier vivement le Gouverneur Général de cette communication importante et réjouissante.

Les deux Allemands se retirent de la séance.

On lit une lettre de THIRY donnant sa démission, parce qu'il ne peut continuer à supporter une part de responsabilité dans la politique non flamande faite par le Conseil.

Le Président demande de ne pas discuter la crise, afin qu'on ne doive pas communiquer au Gouverneur général un compte rendu de la séance, au cours de laquelle on verrait une désapprobation de ce qu'il a fait.

Néanmoins TACK s'élève vivement contre la création de la Commission des Chargés d'Affaires (1). Il remarque qu'il n'y a pas de Chargé d'Affaires pour le Ministère des Postes et Télégraphes, ni pour les Affaires étrangères, ni pour l'Intérieur et la Justice.

C'est surtout aux Affaires étrangères, dit-il, que cette absence est grave, et, d'après lui, cela dénote que la politique activiste est en recul; les Chargés d'Affaires ne pourront faire aucune politique; ils ne constitueront qu'un Conseil administratif.

TACK proteste, en outre, parce que MOMMAERTS figure parmi les Chargés d'affaires, alors qu'il avait donné sa démission du Conseil en prononçant des paroles blessantes à son adresse.

L. MEERT prend la parole pour dire que le Conseil de Flandre aura une mission légale et la Commission des Chargés d'Affaires une mission administrative. Mais on ne sait pas très bien quel sera le statut des Chargés d'Affaires vis-à-vis du Conseil.

Pendant plusieurs pages du procès-verbal, on ergote pour savoir si on discutera la crise, ou pas.

BRYS se plaint des attaques dont il est l'objet de la part des journaux : Het Brugsche Dagblad, De Nieuwe Gentsche Courant, De Vlam, De Hallenaer, à la suite de son discours en Allemagne.

Il demande la protection du Conseil parce que, dit-il, on identifie celui-ci avec lui.

LAMBRICHTS. — La crise est arrivée, parce que les Allemands veulent construire une nouvelle politique qui sera la plus favorable pour leur situation actuelle.

⁽¹⁾ Dont il n'est pas.

Il ajoute que pour faciliter la conclusion de la paix, les Allemands favorisent à présent l'Unionisme et empêchent la propagande des Jeunes Flamands (remarquez que quatre semaines plus tard, les Allemands pousseront les Unionistes à se rapprocher des Passivistes, pour sauver ce qui sera encore à sauver de la Flamenpolitik.)

Le Conseil passe alors à l'examen du projet d'ordonnance concernant la création de tribunaux flamands et l'emploi de la langue flamande en matière judiciaire.

Ce projet a été communiqué aux membres, en langue allemande.

Le secrétaire VAN DEN BROECK dit n'avoir reçu la traduction flamande que la veille.

Séance du 27 septembre 1918.

Le Conseil reprend l'examen de l'ordonnance discutée la veille, article par article. Cette ordonnance porte organisation de tribunaux flamands de première instance et de deux Cours d'Appel : à Gand et à Bruxelles. Les juges ne sont pas inamovibles. Le néerlandais est déclaré seule langue judiciaire. Le projet prévoit cependant que les avocats inscrits au barreau au moment de la publication de l'ordonnance pourront être autorisés par le président de la Cour d'Appel à plaider en français. Le Conseil de Flandre déclare ne pouvoir admettre cet article, il limite cette mesure transitoire à l'agglomération bruxelloise.

BORMS invite tous les Membres du Conseil à assister au meeting de l'Alhambra où parleront les délégués du Frontpartij.

LES ARCHIVES

DU

CONSEIL DE FLANDRE

(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA

LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES

ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16